



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 045-214500498-20241210-2024121010-DE

Préfecture du Loiret le
N° d'enregistrement ACTES

Conseil Municipal Délibération numéro 2024101210

Date de la
convocation
05.12.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à vingt heures trente, les membres du
Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date
d'affichage
05.12.2024

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU,
Christian TOUSSAINT (arrivée à 20h45), Sylvie VUILLET, Yann GOLLION,
Christian AMEUR, Gilberte BADAIRE, Ilona BERNY-VILFROY, François DAUBIN,
Jonathan RÉMÉNÉ (arrivée à 20h45), Dominique BAUDOIN.

Nombres de
membre

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Absents donnant pouvoir: Aurélia BLOT à Gilberte BADAIRE,

Aurélie DAUBIN à François DAUBIN.

Absentes : Sophie THIRET épouse ALLION, Catherine FOUCAULT.

Délibération
2024121010

Rapport d'activité 2023 communauté de communes des Loges

Pour 13
Contre 0
Abstention 0

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 21 octobre 2024, a validé le rapport d'activité
2023 de la Communauté de communes des Loges.

Après exposé de ce rapport,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

En prend acte et est informé qu'il est consultable en Mairie.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Florence BONDUEL.

JC TOUSSAINT
1er Adjoint

Ilona BERNY-VILFROY,
Conseillère municipale.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie,
45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par